



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h05, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, Gilles Lapierre et Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, monsieur Pierre-Marc Bruno, directeur adjoint de l'aménagement du territoire et du développement économique et Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe sont présents.

086-03-22

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1734-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1734-22 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin de modifier les normes relatives aux stationnements intérieurs, tel que soumis à la présente séance.

087-03-22

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – PROJET EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à emprunter la somme maximale de 72 881 \$, taxes incluses, au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, et ce, pour les projets adoptés au PTI (2022-2024) pour la Division de l'environnement et du développement durable.



No de résolution  
ou annotation

088-03-22

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ACQUISITION D'UNE  
REMORQUE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS (ACHAT ET ÉCHANGE) –  
2021TP16-CGG

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir une remorque neuve avec équipements;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré visant l'acquisition d'une remorque neuve avec équipements;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Ville possède actuellement une remorque qui ne correspond plus aux besoins des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le fournisseur de la remorque neuve accepte de prendre la remorque actuelle en échange pour un montant de 11 000 \$;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une remorque neuve avec équipements, à Unitrail inc., aux prix unitaires négociés et en échange de la remorque Laroche Galva Deckover 2019, le tout aux conditions prévues au contrat portant le numéro 2021TP16-CGG.

La valeur approximative de ce contrat est de 9 430,25 \$, taxes incluses. (après échange)

D'autoriser le directeur des Services techniques ou le chef de Division aux travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-688-10-310.



No de résolution  
ou annotation

089-03-22

NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, rétroactivement en date du 21 février 2022, monsieur Amine Belghaouti à titre d'employé à l'essai au poste de chef de Division aux travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Le salaire à la date de nomination sera celui de l'échelon 10 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

090-03-22

NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION AU GÉNIE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, rétroactivement en date du 21 février 2022, monsieur Sébastien Lagacé à titre d'employé à l'essai au poste de chef de Division au génie aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Le salaire à la date de nomination sera celui de l'échelon 8 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-111.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leurs questions à l'adresse courriel [greffe@st-constant.ca](mailto:greffe@st-constant.ca)

Aucune question n'a été reçue.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

